

## FOR EN 7 - V1

Réf. : CSE  
Durée : 3 + 2 jours  
35 heures

### Contact :

Hélène DORANGE  
☎ 02 37 25 16 28  
chartres@sifel-formations.fr

### SIFEL

21 rue Camille Marcille  
28008 CHARTRES  
☎ 02 37 30 26 33  
www.sifel-formations.fr



## OBJECTIFS DU MODULE

- \* Identifier les missions du CSE
- \* Rechercher et exploiter des informations dans le code du travail
- \* Identifier les principaux textes et les obligations en matière d'hygiène et de sécurité pour veiller à leur application
- \* Identifier les membres du CSE ainsi que leurs principales fonctions

## PUBLIC - PRÉ-REQUIS ET DELAIS D'ACCES

- \* Les membres du CSE des établissements de plus de 300 salariés
- \* Aucun prérequis n'est exigé pour suivre la formation CSE en qualité de SSCT
- \* Selon disponibilité au moment de l'inscription

## NOMBRE DE PARTICIPANTS

- \* En groupe de 4 à 10 personnes de plusieurs entreprises

## TARIFS

- \* 10 € HT de frais d'adhésion par an pour l'entreprise
- \* 1370 € HT par participant

## ORGANISATION DU STAGE

- \* Cette formation se déroulera dans l'un des centres du SISTEL, Service Interprofessionnel de Santé au Travail en Eure-et-Loir (à Chartres, Châteaudun, Dreux ou Luisant) disposant de salles de formation entièrement équipées si un minimum de 4 participants est atteint.
- \* Une salle de formation est accessible aux personnes à mobilité réduite, il sera nécessaire de prévenir l'organisme avant la signature des conventions pour l'organisation, de même pour les personnes en situation de handicap.

## PROGRAMME DE FORMATION

### Programme 3 jours :

- \* Identifier les règles relatives à la constitution du CSE
- \* Identifier les règles du CT relatives à l'organisation et au fonctionnement du CSE
- \* Se faire transmettre et exploiter les informations et documents faisant l'objet d'une information ou d'une consultation du CSE
- \* Utiliser les moyens mis à la disposition du CSE pour accomplir ses missions
- \* Évaluer les risques professionnels dans l'entreprise
- \* Identifier les principales sources de dangers dans l'établissement
- \* Identifier les principales obligations particulières de l'employeur en matière d'hygiène et de sécurité
- \* Mener une enquête dans le cadre de la prévention des Risques
- \* Proposer des actions de prévention conformément aux principes généraux de prévention et en fonction de l'activité
- \* Promouvoir les actions du CSE - conduire une réunion efficace

### Programme 2 jours - 2 modules à choisir sur les 3 en fonction des risques professionnels :

- Les risques psychosociaux
- Les TMS (Troubles Musculo-Squelettiques)
- Risques chimiques

- **Les risques psychosociaux :**
  - ✗ Connaître les notions essentielles
  - ✗ Comprendre l'impact de ces risques
  - ✗ S'inscrire dans le contexte et les évolutions réglementaires
  - ✗ Prendre en compte toutes les dimensions des situations de travail pour favoriser le bien-être au travail
  
- **Les TMS :**
  - ✗ Connaître les troubles musculo-squelettiques et leurs conséquences pour les individus et les entreprises
  - ✗ Comprendre les mécanismes multifactoriels d'apparition des TMS
  - ✗ Construire une démarche de prévention
  - ✗ Analyser les situations de travail pour diagnostiquer les problèmes et proposer des solutions
  
- **Risques chimiques :**
  - ✗ Définitions et réglementation Risques chimiques (ACD / CMR)
  - ✗ Identification des produits chimiques dangereux
  - ✗ Les effets sur la santé
  - ✗ La prévention du risque chimique
  - ✗ L'évaluation des risques chimiques et logiciels d'évaluation des risques chimiques
  - ✗ Etude de fiches de données et de sécurité
  - ✗ Les EPI

#### MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

---

- ✗ Participation active
- ✗ Travail en sous-groupes
- ✗ Cas pratiques / études de cas

#### MOYENS PÉDAGOGIQUES

---

- ✗ Outils informatisés (PowerPoint)
- ✗ Logiciels professionnels
- ✗ Salle de formation entièrement équipées

#### DURÉE & ÉVALUATION

---

- ✗ 5 jours de formation planifiés en collaboration avec les entreprises

#### INTERVENANTS

---

La formation est animée conjointement par des professionnels complémentaires :

- ✗ Maître MOULAY, avocat en droit social
- ✗ M. Thierry VEZIE, intervenant en prévention des risques professionnels (IPRP) au SISTEL
- ✗ M. Pierre JUSKEWYCZ, chimiste au SISTEL
- ✗ M. LEE William, Ergonome au SISTEL

*Pour tout renseignement complémentaire, contactez notre service formations au 02 37 25 16 28*